RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

25/04/2023

N° E23000028 /25

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BESANÇON

Le président du tribunal administratif

Décision désignation commissaire enquêteur

Vu enregistrée le 20/04/2023, la lettre par laquelle le préfet du Doubs demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : ***la demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau, déposée par Voies navigables de France (VNF), portant sur la plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage (PGPOD) du canal du Rhône au Rhin entre Saint-Symphorien (21) et Allenjoie (25), sur le territoire de 88 communes situées dans les départements de la Côte d'Or, du Doubs et du Jura*** ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Gabriel LAITHIER est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au préfet du Doubs, à Monsieur Gabriel LAITHIER et à Voies navigables de France.

Fait à Besançon, le 25/04/2023

Le président,

T. Trottier

Pour copie conforme
La greffière en chef
Par délégation

R. Courlet